



**Banque de
Nouvelle Calédonie**

BANQUE & ASSURANCE



PROFESSIONNELS & ENTREPRISES

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2023



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et entreprises en vigueur au 01/04/2023. La Banque de Nouvelle Calédonie fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Banque de Nouvelle Calédonie.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Banque de Nouvelle Calédonie se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix sont exprimés en F. CFP. Toutes Taxes Comprises (TTC) pouvant inclure la TOF (6% depuis le 01/03/1990) ou la TGC (11% depuis le 01/10/2018) , la CCS (2,6% depuis le 01/01/2015) et l'IRCDC (8% depuis le 31/12/1993). Les taxes indiquées sont susceptibles de varier en fonction des évolutions de la fiscalité.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions
tarifaires sur le site internet :

www.bnc.nc

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001– Siège social : 10, avenue du
Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire
en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00
contact@bnc.nc.

Sommaire

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	6
Relevés de compte	6
Frais et commissions	6
Services en agence	7

2 | BANQUE À DISTANCE

8

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes	10
Virements en agence	12
Prélèvements	13
Chèques	14

4 | ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

16

5 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention	16
Opérations particulières	17
Incidents de paiement	17
Incidents sur effets et Dailly	19
Incidents sur les crédits	19
Frais divers	19



Sommaire

6 | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Financement bancaire court terme	19
Financement des investissements	21
Frais divers	22
Cautions	22

7 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire	24
Placements financiers	24

8 | ASSURANCES ET PREVOYANCE 26

9 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Opérations au guichet	26
Virements	27
Chèques	27
Opérations documentaires	28

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tarifs TTC
en F. CFP

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture / clôture de compte	Gratuit
RELEVÉS DE COMPTE	
Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel	Gratuit
Relevé journalier ⁽¹⁾	5 512
Relevé hebdomadaire ⁽¹⁾	2 900
Relevé décadaire ⁽¹⁾	2 801
Relevé par quinzaine ⁽¹⁾	2 300
Relevé annuel de frais	Gratuit
FRAIS ET COMMISSIONS	
Tenue de compte	5 231 ⁽¹⁾
Tenue de compte pour les syndicats de copropriété, les comités d'entreprise et les syndicats	3 000 ⁽¹⁾
Tenue de compte pour les associations loi 1901	1 870 ⁽¹⁾
Tenue de compte inactif	900 ⁽¹⁾
Actualisation du dossier administratif ⁽²⁾	5 985 ⁽³⁾
Commission de mouvement	0,15% ⁽⁴⁾

(1) Cotisation trimestrielle

(2) Frais d'actualisation du dossier administratif : dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client

(3) Cotisation annuelle

(4) Minimum 1990 F. CFP par trimestre



DÉFINITION : Compte inactif. Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.



DÉFINITION : Commission de mouvement : Commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte hors opérations de trésorerie.

SERVICES EN AGENCE

Édition à la demande	
Relevé d'Identité Bancaire - RIB	Gratuit
Relevé de compte	981
Relevé de compte clos	1 800
Avis d'opération	2 250
Échelle d'intérêts	2 250
Retrait d'espèces	
Retrait d'espèces avec une carte de retrait "Tempo" à usage unique	908
Commande de fonds	2 000⁽¹⁾
Dépôt de valeurs	
Dépôt de valeurs (chèque, espèces et virement)	Gratuit
Ramassage des fonds par sacoches ou autres moyens	Selon devis prestataire
Frais pour remise d'espèces erronée ou non conforme	590
Recherche	
Frais de recherche de document(s) (par opération datant de moins d'un an)	3 400
Frais de recherche de document(s) (par opération datant de plus d'un an)	5 936
Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération de paiement	6 800
Frais de recherche multiple	Sur devis⁽²⁾
Attestation et relevé divers	
Attestations diverses (renseignements à des établissements financiers ou assimilés, lettre d'honorabilité, attestation annuelle d'intérêts sur crédit immobilier, attestation de prêt échu)	3 244
Information des cautions	4 197
Information annuelle aux Commissaires aux Comptes	10 070
Attestation d'appel d'offre	727
Frais d'expédition	
Envoi par courrier, fax ou e-mail pour confirmation d'opération	212
Courrier en recommandé	1 665
Courrier en recommandé par service express	3 180
Retour courrier non délivré (suite changement d'adresse non signalé ou incorrecte)	2 300

(1) Par commande

(2) Minimum 6 800 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
Succession	
Ouverture de dossier en succession ⁽¹⁾	22 200
Gestion de dossier en succession ⁽²⁾	11 500

(1) Par dossier

(2) Par compte et par an

Services bancaires de base	Gratuit
Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte :	
<i>L'ouverture, la tenue et la clôture du compte</i>	
<i>Un changement d'adresse par an</i>	
<i>La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire</i>	
<i>La domiciliation de virements bancaires</i>	
<i>La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte</i>	
<i>L'encaissement de chèques et de virements bancaires</i>	
<i>Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local), ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</i>	
<i>L'abonnement à des services de banque à distance "Lagon"</i>	
<i>Les dépôts et les retraits d'espèces en agence sans émission de chèque ou au distributeur automatique de billet (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)</i>	
<i>La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</i>	
<i>Deux formules de chèques de banque par mois</i>	
<i>La réalisation des opérations de caisse</i>	

2 | BANQUE À DISTANCE

	Tarifs TTC en F. CFP
Service WEBEDI, par mois	
Abonnement à des services de banque à distance "WEBEDI" (saisie, transfert et confirmation) - Mono client	4 100
Abonnement à des services de banque à distance "WEBEDI" (saisie, transfert et confirmation) - Multi clients	7 200
Service EBICS, par mois	
Abonnement à des services de banque à distance "EBICS T" émission d'opération et réception de relevé - Mono client	2 501



	Tarifs TTC en F. CFP
Abonnement à des services de banque à distance "EBICS T" - Multi clients	4 500
Abonnement à des services de banque à distance "EBICS TS" - Mono client	5 500
Abonnement à des services de banque à distance "EBICS TS" - Multi clients	7 600
Signature numérique par certificat	
SWIFT 3S Key (USB PRO)	15 500
Échange sécurisé de fichiers SWIFTNet	
Frais de mise en œuvre	250 000
Aller SWIFTNet (client vers banque)	
<i>Service FileAct couvrant le traitement des virements</i>	6 000 ⁽¹⁾
<i>Virement local et Métropole</i>	Gratuit
<i>Virement international</i>	2 480 ⁽²⁾
<i>Frais SWIFT</i>	2 480 ⁽²⁾
<i>Frais de correspondance sur virement international</i>	Frais réels ⁽³⁾
Retour d'informations SWIFTNet (banque vers client)	
<i>Service FileAct couvrant l'envoi des relevés AFB 120</i>	12 000 ⁽¹⁾
Divers	
Intervention "WEBEDI"/"EBICS" avec déplacement	15 900
Traitement par la banque du fichier des rejets de prélèvements émis par un client émetteur de la BNC	3 F. CFP + TOF ⁽²⁾
Frais de confirmation papier	2 501
Frais d'intervention, paramétrage ou avenant sur contrat "WEBEDI" ou "EBICS"	950
Réédition de code secret "EBNC"/"WEBEDI"	445
Erreur de saisie sur virement à destination de l'étranger	1 000
Via téléphone et mobilis	
BNcline 36 67 68 - Centre de relation client	Coût opérateur (12 F. CFP les 11 secondes)
Abonnement à des services de banque à distance "Bankophone"	Gratuit
Coût d'un contact "Bankophone"	Coût opérateur

(1) Forfait mensuel

(2) Par opération

(3) Par opération - Minimum 2000 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
Via internet - Services Ebnc, par mois	
Abonnement à des services de banque à distance "Lagon" ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance "Océan" ⁽²⁾	1 128
Boîtier Digipass (solution alternative à l'authentification SMS pour la connexion et/ou l'ajout de bénéficiaire dans l'abonnement "Océan") ⁽³⁾	500
Remplacement ou non restitution d'un boîtier Digipass	9 000
Émission d'un virement à destination de l'étranger (sous réserve d'être abonné au service "Océan")	1 240⁽⁴⁾
Frais du correspondant (à la charge du donneur d'ordre) ⁽⁵⁾	2 120

(1) Consultation des comptes et virement entre comptes en F. CFP du titulaire

(2) Accès à l'option de virement vers l'international

(3) Par mois

(4) 50% du tarif papier. Frais de SWIFT en sus

(5) Application des frais réels si les frais du correspondant sont supérieurs à 2 120 F. CFP

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

	Tarifs TTC en F. CFP
CARTES	
Cotisation carte locale "Jade" ⁽¹⁾ de paiement à autorisation systématique	3 244
Cotisation carte de paiement internationale à autorisation systématique (ce produit n'est plus commercialisé) ou Visa Business à autorisation systématique ⁽¹⁾	3 765
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic (ce produit n'est plus commercialisé) ou Visa Business ⁽¹⁾	6 100
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Premier (ce produit n'est plus commercialisé) ou Visa Business Gold ⁽¹⁾	17 880
Cartes American Express	Nous consulter

(1) Cotisation annuelle





À SAVOIR : Les cartes de paiement internationales à débit immédiat ou différé Visa Business ou American Express vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou de vol, appelez le 00 33 9 69 36 39 39 pour faire immédiatement opposition.

	Tarifs TTC en F. CFP
Opérations diverses	
Frais de réédition du code secret	3 800
Frais de refection de la carte	4 770
Frais pour extraction d'une carte en urgence	3 800
Frais de modification du plafond	5 671
Frais de gardiennage (au-delà d'un mois)	1 650
Frais pour restitution de la carte après capture	2 200
Destruction d'une carte non retirée en agence (au-delà de 3 mois)	2 200



À SAVOIR : En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre carte à votre insu, sur internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt. Votre banque peut être également à l'initiative du blocage de votre carte si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de cette dernière.



DÉFINITION : Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets. Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

Opérations par carte en Nouvelle-Calédonie	
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾ de la BNC	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽¹⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC ne dispose pas de DAB ⁽¹⁾)	Gratuit

(1) Distributeur Automatique de Billets

Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽¹⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽¹⁾)	142
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽¹⁾ d'un autre établissement avec une carte Jade, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽¹⁾)	200
Opérations par carte en euro dans la zone euro	
Paiement par carte	Gratuit
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾	Gratuit
Opérations par carte dans les pays hors zone euro	
Paiement par carte	2,50%⁽²⁾
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾	
<i>Commission fixe par transaction</i>	407
<i>Commission proportionnelle par transaction</i>	2,80%⁽²⁾
Dates de valeur relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé	
<i>Date d'arrêté de compte</i>	Fin de mois
<i>Date de valeur</i>	Dernier jour ouvré du mois
<i>Date de débit des factures</i>	Dernier jour ouvré du mois

(1) Distributeur Automatique de Billets

(2) Du montant de la transaction

Tarifs TTC
en F. CFP

VIREMENTS EN AGENCE

Virement occasionnel	
Virement (cas d'un virement local ⁽¹⁾ occasionnel de compte BNC à compte BNC, en faveur de soi-même)	250
Virement (cas d'un virement local ⁽¹⁾ occasionnel)	500
Virement (cas d'un virement SEPA-COM-Pacifique ⁽²⁾ en euro occasionnel)	1 447
Dates de valeur appliquées aux virements	
<i>Virement émis</i>	J⁽³⁾
<i>Virement reçu en F. CFP</i>	J⁽³⁾

(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna

(2) "SEPA-COM-Pacifique" concerne les opérations en euro réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre Mer français ou en Polynésie Française

(3) Date de comptabilisation





DÉFINITION : Virement local. Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna.



DÉFINITION : Virement SEPA-COM-Pacifique. Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique, permanent ou occasionnel, libellé en euro, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française.

	Tarifs TTC en F. CFP
Émission d'un virement par liste sur papier	
Frais d'émission d'un virement multiple local ⁽¹⁾ (via une liste papier)	1 400 ⁽²⁾
Frais d'émission d'un virement multiple SEPA-COM-Pacifique ⁽³⁾ en euro (via une liste papier)	1 900 ⁽²⁾
Virement permanent	
Frais de mise en place d'un virement permanent en faveur de soi-même, d'un compte BNC à un compte BNC	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent local ⁽¹⁾ en faveur d'un tiers	1 553
Frais par virement permanent local ⁽¹⁾	413
Frais de modification ou annulation d'un virement permanent local ⁽¹⁾	1 484
Frais de mise en place, modification ou annulation d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique ⁽³⁾ en euro	1 553
Frais par virement permanent SEPA-COM-Pacifique ⁽³⁾ en euro	1 447
PRÉLÈVEMENTS	
Demande de création d'un Numéro National Émetteur (NNE)	7 801
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local ⁽¹⁾	1 665
Frais par paiement d'un prélèvement local ⁽¹⁾	Gratuit


(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna


(2) Par remise

(3) "SEPA-COM-Pacifique" concerne les opérations en euro réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

	Tarifs TTC en F. CFP
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA-COM-Pacifique ⁽¹⁾ en euro	1 720
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique ⁽¹⁾ en euro	110
Frais d'annulation d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
Date de valeur appliquée aux prélèvements	
<i>Prélèvement payé</i>	Jour de l'opération

(1) "SEPA-COM-Pacifique" concerne les opérations en euro réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

 **DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement local.** Le compte est débité du montant d'un prélèvement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, émis par un créancier dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou aux îles.

 **DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique.** Le compte est debite du montant d'un prelevement SEPA-COM-Pacifique libellé en euro, emis par un créancier dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française.

	Tarifs TTC en F. CFP
CHÈQUES	
Paiement d'un chèque	
Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais de rejet sur chèque non conforme	1 173
Paiement d'un chèque hors norme ⁽¹⁾	1 400
Paiement d'un chèque libellé F. CFP ou euro présenté par une banque située en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française	0,10% + TOF⁽²⁾
Chèque de banque	
Émission d'un chèque de banque en faveur de soi-même, du représentant légal du titulaire du compte ou du mandataire	Gratuit

(1) Un chèque « hors norme » est un chèque libellé sur une formule non normalisée (sur papier libre), un chèque mutilé (déchiré, coupé...), ou un chèque dont la ligne magnétique est absente, incomplète, illisible, ou présente des erreurs

(2) Du montant du chèque. Minimum 2 500 F. CFP - Maximum 3 000 F. CFP



	Tarifs TTC en F. CFP
Émission d'un chèque de banque (en F. CFP inférieur à 100 000 F. CFP)	2 788
Émission d'un chèque de banque (en F. CFP supérieur ou égal à 100 000 F. CFP)	5 120
Émission d'un chèque de banque en euro	3 350
Annulation d'un chèque de banque	1 900
Remise de chèque	
Remise de chèque(s) F. CFP payable(s) en Nouvelle-Calédonie	Gratuit
Frais pour remise de chèque(s) erronée	590⁽¹⁾
Remise de chèque(s) euro payable(s) en Nouvelle-Calédonie	0,15% + TOF⁽²⁾
Remise de chèque(s) supérieur(s) à 3 000 F. CFP payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française	0,15% + TOF⁽³⁾
Dates appliquées aux remises de chèque	
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna</i>	J⁽⁴⁾
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française</i>	J⁽⁴⁾+1 ouvré
Délais d'encaissement ou d'indisponibilité	
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna</i>	J⁽⁴⁾ + 4 jours ouverts
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française</i>	J⁽⁴⁾ + 25 jours ouverts

(1) Par erreur

(2) Du montant - Minimum 1908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP

(3) Du montant - Minimum 2 500 F. CFP - Maximum 3 000 F. CFP - Frais de port en sus

(4) Date de comptabilisation



DÉFINITION : Délai d'encaissement. La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la BNC vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la BNC peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. La provision est alors indisponible.

	Tarifs TTC en F. CFP
Opposition sur chèque	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ⁽¹⁾	3 032
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ⁽²⁾	5 300
Délivrance et destruction de chéquier	
Délivrance de chéquier en F. CFP	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier	Frais réels
Gardiennage (au-delà de 1 mois)	1 650
Destruction de chéquier ⁽³⁾	2 820

(1) Par chèque

(2) Par chéquier

(3) En cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ou erreur du client

4 | ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

TARIFICATION COMMERÇANT	
Transaction TPE	
Commission monétaire sur paiement	Nous consulter
Reconfection de carte de domiciliation	2 120
Attribution de site - Identifiant commerçant	
2 ^e carte de domiciliation	1 060
Changement d'enseigne	4 240
Date de valeur appliquée aux crédits	Jour du règlement interbancaire
Relevé de transaction	
Journalier	4 240⁽¹⁾
Mensuel	2 661⁽¹⁾

(1) Cotisation mensuelle

5 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

	Tarifs TTC en F. CFP
COMMISSION D'INTERVENTION	
Commission d'intervention	2 650



DÉFINITION : Commission d'intervention. Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie-arrêt ⁽¹⁾ , par avis à tiers détenteur ⁽²⁾ , par opposition administrative ⁽³⁾	18 300
Prise en charge de dossier contentieux ⁽⁴⁾	30 040
Prise en charge de dossier sensible ⁽⁵⁾	15 500

(1) *Frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due (par acte)*

(2) *Frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due (par acte)*

(3) *Frais bancaires liés à une procédure du Trésor Public pour le recouvrement de sommes dues à l'Etat notamment au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires de caractère pénal (par acte)*

(4) *Par dossier et hors frais de déchéance du terme prévus contractuellement au dossier de crédit*

(5) *Prise en charge par le Service Recouvrements*

INCIDENTS DE PAIEMENT

Opération par carte	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	7 950
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	6 466
Incident sur chèque	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur ou égal à 5 967 F. CFP)	3 578
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 5 967 F. CFP)	5 963
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	5 400
Frais suite à notification d'une levée d'interdiction bancaire	5 400
Chèque payé émis en infraction d'une interdiction bancaire	4 060
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de Nouvelle-Calédonie	Gratuit
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de France métropolitaine, d'un Département d'Outre-Mer français ou de Polynésie Française	2 184
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de l'étranger	3 827



DÉFINITION : Rejet de chèque. Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- les frais de dossier
- les frais de rejet de chèque
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : en lettre simple
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire
- les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- la déclaration BDF (Banque de France)
- les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- les frais de blocage de provision pour régularisation
- les frais de délivrance du certificat de non-paiement

	Tarifs TTC en F. CFP
Incident sur prélèvement	
Frais de rejet de prélèvement pour motif référence incorrecte	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (pour les opérations inférieures ou égales à 2.386 F. CFP)	Montant de l'opération
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (montant supérieur à 2.386 F. CFP)	2 385
Incident sur virement	
Frais par ordre de virement incomplet non exécuté (coordonnées bancaires absentes ou incorrectes, etc.)	3 000
Frais de non exécution de virement pour défaut de provision (en F. CFP ou en devise, d'un montant inférieur ou égal à 2 386 F. CFP)	Montant de l'opération
Frais de non exécution de virement pour défaut de provision (en F. CFP ou en devise, d'un montant supérieur à 2 386 F. CFP)	2 385
Frais de gestion d'une demande de retour de fonds (virement émis à tort)	3 501



INCIDENTS SUR EFFETS ET DAILLY

Frais d'impayés	3 392⁽¹⁾
Déclaration à l'IEOM d'un effet impayé	5 024

INCIDENTS SUR LES CRÉDITS

Frais par paiement tardif d'échéance	6 551
Frais de lettre d'information d'échéance impayée	4 997

FRAIS DIVERS

Compte débiteur sans autorisation ⁽²⁾	2 400
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	2 200
Frais de lettre de clôture juridique	3 392

(1) Par effet et à charge du tiré

(2) Commission forfaitaire prélevée trimestriellement, sur compte débiteur non autorisé (sans autorisation de découvert), en sus des agios débiteurs

6 | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

Frais de dossier	0,60% + TOF⁽¹⁾
Frais d'actualisation (annuel)	0,50% + TOF⁽²⁾
Frais d'avenant	22 493
Frais de dossier pour demande de dépassement ponctuel (par rapport à une autorisation de découvert existante ou non)	0,50% + TOF⁽²⁾
Taux du découvert autorisé	Taux d'usure

(1) Du montant - Minimum 27 825 F. CFP. Payé en une seule fois à la mise en place du découvert

(2) Du montant - Minimum 15 900 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
Commissions	
<i>Commission de plus fort découvert</i>	2,00% + TOF⁽¹⁾
<i>Commission de confirmation</i>	0,40% + TOF⁽²⁾
<i>Commission de non utilisation</i>	0,50% + TOF⁽³⁾
Crédit relais Promoteur	Sur devis
Créances Dailly	
Frais de dossier ⁽⁴⁾	20 140
Frais de gestion d'une ligne de créances ⁽⁵⁾	7 500
Commission par notification	4 251
Frais de port	Frais réels
Prorogation de créances	2 703
Frais par bordereau	4 251
Intérêts ⁽⁶⁾	Taux en vigueur + TOF

(1) Du montant - Prélevée trimestriellement

(2) Du montant

(3) Du montant, prélevée trimestriellement sur crédit confirmé pour tous les engagements - Minimum 5 300 F. CFP

(4) Prélevé en une seule fois à la mise en place

(5) Par trimestre

(6) Nombre minimum de jours d'agios : 10 jours par facture - Minimum d'agios perçus : 1 590 F. CFP par facture cédée

	Tarifs TTC en F. CFP
Effets	
Traitement de remise d'effet	2 184
Frais de dossier d'escompte	2 184
Intérêts d'escompte	Taux en vigueur + TOF⁽¹⁾

(1) Minimum d'agios par effet : 1 590 F. CFP



	Tarifs TTC en F. CFP
Paiement d'effets locaux	Gratuit
Frais divers sur effet (prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, présentation à l'acceptation, avis de domiciliation manquant)	3 101
Lettres de Change Relevées (LCR)	
Règlement du correspondant d'une LCR ou BOR	0,15% + TOF⁽¹⁾

(1) Du montant - Minimum 3 339 F. CFP - Maximum 3 450 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (CRÉDITS)	
Frais de dossier autres crédits	0,75% + TOF⁽¹⁾
Frais de dossier de crédit immobilier	0,50% + TOF⁽²⁾
Frais de dossier de crédit réescomptable	Gratuit
Frais de dossier de crédit de restructuration	0,75% + TOF⁽³⁾
Autre frais d'acte nécessitant une expertise juridique	13 855
Crédit-bail / Location avec Option d'Achat	Nous consulter
Frais d'étude et de conseil	Sur devis

(1) Du montant, par dossier - Si montant < 3 000 000 F. CFP : minimum 26 500 F. CFP, si montant > 3 000 000 F. CFP : minimum 53 000 F. CFP

(2) Sur le montant du crédit - Minimum 53 000 F. CFP

(3) Du montant, par dossier - Minimum 53 000 F. CFP

Tarifs TTC
en F. CFP

FRAIS DIVERS

Frais de renégociation de taux de crédit	0,75% + TOF⁽¹⁾
Frais d'avenant autre que renégociation de taux	0,30% + TOF⁽²⁾
Frais d'étude de dossier non abouti	15 900
Assurance des emprunteurs	Nous consulter
Commission de tirage sur crédit en cours d'utilisation	5 300
Modifications diverses (date ou compte de prélèvement)	5 400
Mainlevée de garantie	6 360⁽³⁾
Transfert de crédit	10 600⁽⁴⁾
Renonciation à la convention de compte courant	5 300
Nantissement - gage - mise en place ou renouvellement de garantie (hors frais externes)	7 875⁽⁵⁾
Rédition de tableau d'amortissement	2 300
Frais pour décompte détaillé des sommes à payer	4 590
Commission d'aval SOGEFOM	1,2% par an⁽⁶⁾
Convention de fusion d'échelle d'intérêt	
<i>Mise en place</i>	15 900
<i>Frais de rattachement de comptes</i>	1 000
<i>Ajout ou suppression de compte</i>	5 146
<i>Abonnement</i>	2 400

(1) Du capital restant dû - Minimum 26 500 F. CFP

(2) Du capital restant dû, par dossier - Minimum 26 500 F. CFP

(3) Par garantie

(4) Par crédit

(5) Par nantissement/gage

(6) Régulé semestriellement par avance

Tarifs TTC
en F. CFP

CAUTIONS

Obligations cautionnées	2,00% + TOF⁽¹⁾
Commission de caution	2,00% + TOF⁽²⁾

(1) Du montant - Minimum 5 300 F. CFP à l'année / Prélèvements d'avance pour 120 jours


(2) Du montant - Minimum 3 895 F. CFP à l'année / Prélèvements trimestriels et d'avance / frais d'enregistrement en supplément



	Tarifs TTC en F. CFP
Confection d'un acte de caution standard	5 406
Confection d'un acte de caution spécifique	13 102
Relevé à la demande	3 275
Caution à première demande sur l'étranger	
<i>Commission d'engagement</i>	2,00% + TOF⁽¹⁾
<i>Confection d'un acte de caution standard</i>	13 102
<i>Confection d'un acte spécifique</i>	21 836
Caution de type Stand By Letter of Credit	
<i>Commission d'engagement</i>	2,00% + TOF⁽¹⁾
<i>Ouverture, modification ou annulation</i>	13 102

(1) Du montant - Minimum 3 895 F. CFP à l'année / Prélevés trimestriellement et d'avance / frais d'enregistrement en supplément

7 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

 **À SAVOIR :** Conformément à la loi de pays n°2014-20 du 31/12/2014, la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) est applicable dès le 1^{er} franc depuis le 01/01/2015 aux revenus des produits de valeurs mobilières, des produits d'épargne et de placement au taux en vigueur de 2,6%. Sont concernés tous les produits d'épargne bancaire (toute la gamme de dépôts à terme), ainsi que les produits d'épargne réglementée (Livret A, compte sur livret, compte sur livret jeune et épargne logement - PEL et CEL).


ÉPARGNE BANCAIRE

Compte Excédent Professionnels ⁽¹⁾	Gratuit
Livret A ⁽²⁾	Gratuit
Compte à terme	Gratuit
Annulation et remboursement total d'un compte à terme en F. CFP ⁽³⁾	2 120

(1) Réservé uniquement aux Professionnels

(2) Réservé uniquement aux Associations et Syndicats de copropriété

(3) En sus des pénalités sur taux prévues au contrat

 **À SAVOIR :** Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

PLACEMENTS FINANCIERS

Étude patrimoniale	53 000
OPCVM	
Ouverture d'un compte titre	Gratuit
Transfert de portefeuille sortant	5 000
Ordre tombé ou annulé	800
Opération sur titres	1 590
Transfert de compte titre (par ligne)	2 120
Transfert de compte titre à l'étranger (par ligne)	12 720



DÉFINITION : Droits de garde. Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.



	Tarifs TTC en F. CFP
Droits de garde de comptes titre ⁽¹⁾	0,22% + TOF
+ commission fixe par ligne de titres	498
Droits de garde sur OPCVM Groupe BPCE	Gratuit
Droits de garde pour compte titre clôturé dans l'année ⁽²⁾	5 565
Droit de garde de compte titre sans position ⁽³⁾	6 487
Intervention	2 162
Ordres de bourse	
Courtage sur opération de bourse - Euronext	0,90% + TOF⁽⁴⁾
Courtage sur opération de bourse - International	1,50% + TOF⁽⁵⁾


(1) Cotisation annuelle et calculée sur la valeur du portefeuille valorisé au dernier jour de l'année - Minimum 24 380 F. CFP - Maximum 37 100 F. CFP

(2) Prélevé à la clôture du compte titre, perception par trimestre commencé

(3) Cotisation annuelle

(4) Du montant - Minimum 1 707 F. CFP

(5) Du montant - Minimum 5 342 F. CFP

 **À SAVOIR : Médiation de l'AMF.** L' autorité des marchés financiers dispose d'un médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champs de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (information des investisseurs, exécution des ordres (délai, contenu), problèmes de tenue de compte titres). Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse - 75 082 Paris Cédex 02.

8 | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

	Tarifs TTC en F. CFP
Assurance pour vos biens	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - "AMP" ⁽¹⁾⁽²⁾	6 625
Assurance Automobile ⁽³⁾	Nous consulter
Frais de réédition de carte verte (contrat Assurance Auto) ⁽⁴⁾	869

(1) Cotisation annuelle

(2) AMP est un contrat BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(3) Assurance Automobile est un contrat Allianz IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(4) En cas de perte avec responsabilité avérée du client

9 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES

	Tarifs TTC en F. CFP
Ouverture de compte en devise	Gratuit
Tenue de compte en devise ⁽¹⁾	4 644
Relevé SWIFT ⁽²⁾	5 830
OPÉRATIONS AU GUICHET	
Commission de manipulation euro et autres devises / débit-crédit en compte F. CFP	366
Commission de manipulation euro et autres devises / Règlement en espèces ⁽³⁾	2 810
Mise en place d'un ordre automatique d'achat/vente de devises	5 300
Ouverture de contrat de change à terme	7 568
Date de valeur appliquée aux remises de chèque en devise avec change	J ⁽⁴⁾ +2 après crédit du correspondant

(1) Cotisation trimestrielle. Commission prélevée sur le compte en F. CFP

(2) Par mois

(3) Réservée aux "non clients"

(4) Date de comptabilisation



DÉFINITION : SWIFT/BIC (Bank Identifier Code). Norme internationale ISO qui permet d'identifier la banque, le pays, la ville et la succursale de l'établissement bancaire concerné.



**DÉFINITION : IBAN (International Bank Account Number)**

pour les pays de la zone Euro. Numéro de compte bancaire du bénéficiaire de paiements transnationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays). La liste des pays concernés est disponible à l'accueil de votre agence.



À SAVOIR : Depuis le 1^{er} janvier 2007, le BIC/SWIFT et l'IBAN sont obligatoires, seuls les ordres de virement comportant ces informations pourront être traités par la Banque de Nouvelle Calédonie sans frais supplémentaire.

	Tarifs TTC en F. CFP
VIREMENTS	
Virements émis	
Émission d'un virement ⁽¹⁾	2 480
Frais du correspondant ⁽²⁾	2 120
Frais de SWIFT	2 480
Frais de confirmation d'opération (SWIFT)	1 060
Frais de modification d'opération (SWIFT)	5 000
Virements permanents en devise	
Mise en place / Modification / Annulation	3 244
Frais par virement permanent ⁽³⁾	2 480
Virements reçus	
Réception d'un virement (toute devise)	2 120
Date de valeur appliquée au virement reçu en devise payé en F. CFP	J ⁽⁴⁾ +2 ouvrés
Réception d'un virement (toute devise) d'un correspondant étranger pour un non client	0,10% + TOF ⁽⁵⁾

(1) Frais de SWIFT en sus

(2) Application des frais réels si frais correspondant > 2 120 F. CFP

(3) Frais de SWIFT et frais du correspondant en sus

(4) Date de comptabilisation

(5) Du montant - Minimum 6 254 F. CFP - Maximum 16 695 F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
CHÈQUES	
Chèque import (en F. CFP ou euro reçu d'un correspondant étranger)	
Commission d'encaissement	0,15% + TOF ⁽¹⁾

(1) Du montant - Minimum 1 908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP - frais de transfert en sus

	Tarifs TTC en F. CFP
Commission de transfert	0,125% + TOF⁽¹⁾
Chèque export (en devise ou euro, remis par un client BNC et tiré sur une banque à l'étranger)	
Commission d'encaissement	0,15% + TOF⁽²⁾
Frais de port	1 092
Dates de valeur appliquées au chèque export	
<i>Crédit après recouvrement en euro sur l'étranger ou en devise sans change</i>	J+1 ouvré du crédit en compte chez le correspondant
<i>Crédit après recouvrement en devise sur l'étranger avec change</i>	J+2 ouvré de la cession des devises

(1) Du montant - Minimum 1 908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP

(2) Du montant - Minimum 1908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP - Frais de port en sus.

	Tarifs TTC en F. CFP
OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES	
Remises documentaires import en euro ou devises	
Commission d'encaissement	0,50% + TOF⁽¹⁾
Commission d'acceptation	0,15% + TOF⁽²⁾
Incident sur remises documentaires	
Avis de sort	2 703
Présentation supplémentaire ⁽³⁾	3 784
Documents en souffrance	0,15% + TOF⁽⁴⁾
Impayés et retour des documents / ordinaire ⁽⁵⁾	5 406
Impayés et retour des documents / protesté ⁽⁶⁾	7 568
Prorogation ou modification	3 244

(1) Du montant - Minimum 10 600 F. CFP - Maximum 106 000 F. CFP. Frais de port ou SWIFT en sus

(2) Du montant - Minimum 5 300 F. CFP - Maximum 15 900 F. CFP. Frais de port ou SWIFT en sus

(3) 8 jours après l'arrivée du navire par avis de relance. Frais de SWIFT en sus

(4) Du montant - Minimum 5 120 F. CFP / 30 jours arrivée des marchandises ou après échéance

(5) À charge du correspondant sauf instruction contraire

(6) Frais d'huissier en sus

	Tarifs TTC en F. CFP
Crédit documentaire import	
Rédaction projet crédit documentaire import	5 300
Ouverture Crédoc	0,75% + TOF⁽¹⁾
Paiement différé	0,15% + TOF⁽²⁾
Modification du montant ou prorogation de la validité	0,75% + TOF⁽¹⁾
Autre modification ⁽³⁾	6 487
Lettre de garantie pour absence de documents originaux	2,00% + TOF⁽⁴⁾
Bon à enlever	5 406
Crédit documentaire export	
Ouverture	0,125% + TOF⁽⁵⁾
Modification ⁽⁶⁾	6 275
Transfert	0,15% + TOF⁽⁷⁾
Négociation à vue	0,15% + TOF⁽⁸⁾
Négociation contre acceptation	0,15% + TOF⁽⁹⁾
Manipulation et envoi des documents ⁽¹⁰⁾	3 244

(1) Du montant, le 1^{er} trimestre puis 0,375% + TOF par trimestre supplémentaire - Minimum 31 800 F. CFP

(2) Du montant, le 1^{er} mois puis 0,15% + TOF par mois supplémentaire - Minimum 7 235 F. CFP

(3) Frais de SWIFT en sus

(4) Du montant par an, perception trimestrielle - Minimum 3 895 F. CFP

(5) Frais éventuels du correspondant local en sus - Minimum 6 455 F. CFP

(6) Forfait par dossier

(7) Du montant - Minimum 10 573 F. CFP

(8) Du montant, frais de règlement par utilisation - Minimum 10 573 F. CFP - Frais de SWIFT en sus

(9) Du montant, commission pour un mois minimum puis par mois entier de la date de négociation à la date d'échéance de l'acceptation - Minimum 6 455 F. CFP

(10) Frais réel en sus



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS



Parlez-en
à votre conseiller



Appelez le 36 67 68⁽¹⁾



Connectez-vous⁽²⁾
sur www.bnc.nc



contact@bnc.nc

(1) Coût opérateur (12 F. CFP les 11 secondes)

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet



**Banque de
Nouvelle Calédonie**

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10, avenue du
Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire
en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00
contact@bnc.nc.